

Le Conseil national de productivité

Volume 18, numéro 1, janvier 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021463ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021463ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'action du Conseil national de productivité est de nature à exercer une influence sur les relations patronales-ouvrières du Canada tout entier. Nous publions ici de larges extraits du premier rapport annuel (1961-1962) présenté par le président de cet organisme.

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1963). Le Conseil national de productivité. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(1), 120–129. <https://doi.org/10.7202/1021463ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1963

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LE CONSEIL NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

L'action du Conseil national de productivité est de nature à exercer une influence sur les relations patronales-ouvrières du Canada tout entier. Nous publions ici de larges extraits du premier rapport annuel (1961-1962) présenté par le président de cet organisme.

Introduction

A la fin de sa première année d'activité, le Conseil national de la productivité est très heureux de l'intérêt dont ses programmes et ses travaux ont été l'objet de la part des chefs d'entreprises, des travailleurs, du gouvernement et du public en général. On a dit que la productivité exige avant tout un certain état d'esprit, une acceptation du progrès et le désir de s'adapter aux changements. Pour que les Canadiens arrivent à saisir et à apprécier l'importance de la productivité dans l'essor économique de notre pays, il faudra multiplier les entretiens sur tous les aspects de la question aux divers échelons de l'industrie canadienne.

Au cours des dix dernières années, les centres et organismes de productivité ont joué un grand rôle dans les progrès économiques des divers pays européens. Aujourd'hui, ces pays travaillent à consolider leurs efforts. Etant donné cette situation, notre Conseil estime qu'il y a au Canada la nécessité urgente d'une action concertée dans ce domaine.

Le Conseil reconnaît qu'un accroissement de la productivité n'est réalisable que par la continuité d'efforts de longue haleine. Il n'y a pas de moyen simple ou facile de régler une fois pour toutes la question. Le Conseil reconnaît qu'une augmentation de la productivité nécessitera la collaboration active et l'aide de toutes les classes de la société. Il ne saurait atteindre sa fin, qui est de travailler au progrès économique par une augmentation de la production, sans le recours aux ressources, aux connaissances et à l'expérience des organisations commerciales et ouvrières, des maisons d'enseignement, des gouvernements et des autres intéressés.

Le Conseil se réjouit donc de l'appui qu'il a reçu l'an dernier de divers groupements de toutes les régions du Canada, et en particulier du concours que les associations ouvrières et patronales, les universités et les ministères et organismes des divers échelons du gouvernement lui ont prêté dans l'élaboration de ses programmes.

Établissement et organisation du Conseil national de la productivité

RAISONS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

Pendant plusieurs années après la Seconde guerre mondiale, les produits des divers secteurs de l'industrie canadienne ont été l'objet d'une très forte demande. Par suite d'une pénurie mondiale de nombreux articles, le Canada pouvait faire

un volume considérable de commerce à des conditions favorables. Cependant, au cours des dernières années, de grands changements se sont produits dans la structure des forces économiques. Certains pays ont formé de nouveaux groupes économiques ; d'autres, ayant obtenu en même temps que leur indépendance une place au nombre des nations, ont cherché à développer leur économie en améliorant leur production industrielle. Par ailleurs, les découvertes de la science et l'application des perfectionnements technologiques à l'industrie ont ajouté de nouveaux éléments à la lutte pour les marchés.

Pour tous les secteurs de l'industrie canadienne, les conséquences de ces changements ont été un accroissement de la concurrence à l'étranger. Même le marché domestique est devenu de plus en plus disputé par les producteurs de l'extérieur. Dans de telles circonstances, le seul moyen pour ces divers secteurs de fournir plus d'emplois et de contribuer à relever le niveau de vie était d'améliorer constamment leur situation du point de vue de la concurrence tant au Canada qu'à l'étranger, et sous ce rapport le degré de productivité est un des facteurs déterminants. Ainsi, l'accroissement de la productivité est d'une nécessité vitale pour les progrès futurs de l'économie canadienne et il ne peut être réalisé que par un emploi optimum de tous les éléments de la production, capital, main-d'oeuvre et matières premières. Cette tâche exige un effort rationnel continu et l'appui coordonné des employeurs, des travailleurs, du gouvernement et de la population en général.

ETABLISSEMENT ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITE

C'est en vue d'assurer cet effort national que le Parlement canadien a établi, en décembre 1960, le Conseil national de la productivité. Le préambule à la loi constitutive expose en ces termes l'objet du Conseil :

"... il est dans l'intérêt national, pour accroître les possibilités d'emploi, promouvoir le commerce et élever le niveau de vie au Canada, de favoriser et d'accélérer l'amélioration constante des moyens de production dans les divers secteurs de l'activité économique canadienne".

Le Conseil a donc pour mission de travailler au progrès économique du Canada en améliorant le rendement de l'activité productive. Comme le degré de productivité dépend de nombreux facteurs économiques, on a voulu doter le Conseil de fonctions d'ordre général et d'ordre particulier afin qu'il puisse s'intéresser à toutes les questions relatives à l'établissement et à la mise en oeuvre de programmes destinés à accroître le rendement de tous les secteurs de l'industrie canadienne.

En plus d'être reconnu comme conseiller du gouvernement du Canada en matière de productivité, le Conseil est autorisé à agir de sa propre initiative. A cette fin, la loi lui confère d'importantes fonctions dans les domaines du fonctionnement, de la stimulation et de la coordination.

L'article 10 de la Loi sur le Conseil national de la productivité énumère les objets et les pouvoirs du Conseil.

“ Le Conseil a pour objets de favoriser et d'accélérer l'amélioration constante de la productivité dans les différents secteurs de l'activité économique au Canada et, à ces fins, il peut, sans restreindre la généralité de ce qui précède,

a) encourager et promouvoir

(i) la mise au point de meilleures méthodes de production et de distribution,

(ii) la mise au point de meilleures techniques de gestion,

(iii) le maintien de relations harmonieuses au sein de l'industrie,

(iv) l'utilisation de programmes de formation à tous les paliers de l'industrie,

(v) l'utilisation de programmes de rééducation afin de satisfaire aux besoins nouveaux en main-d'oeuvre,

(vi) l'extension de programmes de recherches industrielles dans les usines et les industries comme moyen d'accroître la productivité, et

(vii) la propagation de renseignements d'ordre technique;

b) organiser, aider et s'adjoindre des comités, des équipes et d'autres groupes en vue de la mise en oeuvre, à l'échelle nationale ou régionale ou dans des industries particulières, de programmes conçus pour donner effet à l'un quelconque des objets décrits à l'alinéa a).

ORGANISATION DU CONSEIL

Membres

Selon l'article 2 de sa loi constitutive, le Conseil doit être composé de vingt-cinq représentants de l'industrie et du commerce, cinq représentants de la main-d'oeuvre organisée, cinq représentants de l'agriculture et des autres industries primaires, cinq représentants du grand public et, enfin, quatre fonctionnaires de ministères ou organismes du gouvernement du Canada et un directeur exécutif.

Préparation et mise en oeuvre des programmes du Conseil national de la productivité

PREPARATION DES PROGRAMMES

La loi ayant précisé les fins et les objets du Conseil, il incombait tout d'abord à celui-ci de déterminer les moyens d'accomplir sa tâche dans les cadres des pou-

voirs qui lui étaient conférés. Les premières assemblées ont été consacrées à cette question.

Le Conseil a constaté que beaucoup d'organismes et de groupements nationaux, provinciaux et locaux s'occupaient de stimuler la productivité. Un relevé entrepris par le Secrétariat a révélé qu'en certaines régions du Canada des associations commerciales et ouvrières, des institutions d'enseignement, ainsi que des ministères et organismes des divers gouvernements jouaient un rôle actif dans ce domaine. Ainsi, il a semblé qu'une des principales tâches était de coordonner et de stimuler les initiatives et d'appuyer les efforts ainsi conjugués en travaillant de concert avec les organismes provinciaux, les organisations et comités locaux d'hommes d'affaires et de travailleurs, les universités et autres institutions d'enseignement et tous les autres groupes intéressés.

En vertu de ses attributions, le Conseil peut étudier les grands aspects économiques et sociaux de l'amélioration de la productivité. Toutefois, il a jugé que, pendant les premières phases d'organisation de son programme, il limiterait son activité aux secteurs spécialement mentionnés dans sa loi constitutive. Ceux-ci comprennent l'établissement de nouveaux genres d'activité en vue d'améliorer les méthodes de production et de distribution, l'extension des programmes de recherches et l'application de ces recherches à l'industrie, l'amélioration des relations humaines et industrielles, l'application de plus en plus généralisée de nouvelles méthodes d'administration et le perfectionnement de la main-d'oeuvre grâce à la formation et à la rééducation professionnelles.

Par suite de ces décisions, le Conseil a établi un comité de direction et cinq sous-comités qu'il a chargés d'étudier ces secteurs particuliers d'activité et d'aider le personnel régulier dans l'élaboration de projets destinés à améliorer la productivité dans ces mêmes secteurs. Les cinq sous-comités ont été dénommés :

Comité pour l'établissement de conseils provinciaux et régionaux;

Comité de la recherche scientifique et industrielle;

Comité sur la collaboration entre patrons et ouvriers;

Comité pour la formation et la rééducation de la main-d'oeuvre;

Comité pour l'étude du travail et l'amélioration des méthodes.

Le Conseil entend commencer l'an prochain son travail dans le domaine de la recherche économique et sociale. Il estime qu'il importe d'étudier davantage les facteurs sociaux et économiques reliés à la productivité.

PROGRAMMES ET ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITE

Pour accroître la productivité, la première condition est d'en bien faire saisir le besoin. En effet, cet accroissement n'est possible que par les efforts conjugués

de tous ceux qui participent à l'activité économique, d'où la nécessité, si l'on travaille au progrès par une amélioration du rendement, de s'assurer le concours du plus grand nombre possible de personnes dans tous les secteurs de l'industrie.

Afin d'obtenir cette participation active des Canadiens, le Conseil a projeté l'établissement d'un réseau national de conseils de productivité, comme moyen de coordonner et d'intégrer les efforts qui se font actuellement et ceux qui pourront s'y ajouter dans le domaine de la productivité. Ainsi, le Conseil national a appuyé fermement la formation de conseils provinciaux et régionaux de productivité. Il est heureux de signaler qu'au cours de l'année dernière des conseils ou comités provinciaux, dont les attributions comprennent l'accroissement de la productivité, ont été établis dans huit provinces. Au nombre des organismes provinciaux avec lesquels le Conseil national aura l'occasion de travailler, on peut mentionner :

<i>Terre-Neuve</i>	— <i>Le Conseil de recherches de Terre-Neuve</i>
<i>Nouvelle-Ecosse</i>	— <i>Le Comité de productivité de la Nouvelle-Ecosse</i>
<i>Ile du Prince-Edouard</i>	— <i>Le Conseil de mise en valeur des ressources</i>
<i>Québec</i>	— <i>Le Conseil d'orientation économique</i>
<i>Ontario</i>	— <i>Le Conseil d'expansion économique</i>
<i>Manitoba</i>	— <i>Le Conseil provincial de productivité du Manitoba</i>
<i>Saskatchewan</i>	— <i>Le Conseil de productivité de la Saskatchewan</i>
<i>Alberta</i>	— <i>Le Conseil de productivité de l'Alberta</i>
<i>Nouveau-Brunswick et Colombie-Britannique</i>	— <i>Dans ces deux provinces, les plans visant la création de comités de productivité sont très avancés et on devrait annoncer bientôt l'établissement de ces organismes.</i>

Les conseils provinciaux sont des organismes indépendants chargés d'élaborer des programmes répondant aux besoins de leurs propres régions ou localités. Notre Conseil entend collaborer étroitement avec ces organismes dans la préparation de programmes d'envergure nationale de façon que ceux-ci puissent s'adapter aux besoins des diverses régions économiques du Canada.

A cause de son désir d'assurer au Canada un réseau complet d'organismes travaillant à stimuler la productivité, notre Conseil a aidé les conseils provinciaux dans la formation de comités locaux de productivité, dont un certain nombre sont déjà constitués. Ces comités comprendront autant que possible des représentants de toutes les classes de la région desservie et auront les mêmes objectifs fondamentaux que les organismes provinciaux et le Conseil national.

La réussite d'une campagne nationale de productivité menée aux trois échelons de l'administration exigera beaucoup de coordination dans la préparation et la réalisation des programmes. Au cours de l'année, on a établi des relations étroites

entre les organismes provinciaux de productivité et le Conseil national. Afin de maintenir des rapports efficaces, le Conseil national a fondé des bureaux régionaux à Québec et à Halifax et fera bientôt de même à Toronto et à Winnipeg.

Recherche appliquée

La recherche peut contribuer à accroître la productivité. C'est pourquoi, par l'entremise de son sous-comité sur la recherche scientifique et industrielle, le Conseil étudie les moyens d'accentuer les recherches appliquées au sein même de l'industrie canadienne.

Avec le concours du personnel du ministère des Mines et des Relevés techniques et du Conseil de recherches pour la défense, ce sous-comité étudie les divers aspects de la recherche industrielle au Canada. En septembre, il a soumis au Conseil un rapport provisoire sur la recherche appliquée, en vue d'établir une certaine comparaison entre les campagnes canadiennes de recherche et de mise au point et celles des autres pays. On y trouve une évaluation statistique des recherches canadiennes et un bilan des travaux de recherche et de mise au point effectués dans l'industrie canadienne, une étude des recherches faites par le gouvernement et des difficultés qui se posent aux petites entreprises dans ce domaine.

Le sous-comité a également fait un relevé des services actuels de recherche industrielle, comme ceux de l'industrie de la pâte et du papier, en vue de stimuler la création de services semblables dans les autres industries. Enfin, il s'est entretenu avec les fonctionnaires du Conseil national de recherches quant aux moyens d'employer les services de ce dernier dans la campagne lancée par le Conseil de la productivité afin de stimuler la recherche industrielle au Canada.

Le Conseil a pris note de l'envergure et de la compétence du Service de renseignements techniques que le Conseil national de recherches met à la disposition des industriels désireux de se renseigner sur des sujets de recherche et de génie. En outre, il a pris connaissance de deux programmes récemment approuvés par le gouvernement en vue d'encourager financièrement la recherche au sein des industries au moyen d'un partage des frais; l'un de ces programmes est sous l'égide du Conseil de recherches pour la défense et porte sur des questions de défense alors que l'autre relève des services d'ordre civil du Conseil national de recherches. On a constaté que ces deux programmes ont suscité beaucoup d'intérêt et d'activité dans l'industrie et l'on croit qu'il est possible d'assurer à ces programmes et services une plus grande publicité par l'entremise du Conseil et de ses relations sur le plan provincial.

Le sous-comité continue ses études sur la nature et les besoins de recherches d'industries particulières. On prévoit que deux de ces relevés seront terminés sous peu, dont l'un entrepris par le ministère des Mines et des Relevés techniques sur l'industrie métallurgique et l'autre par le Conseil de recherches pour la défense sur l'industrie de l'électronique.

Collaboration entre employeurs et travailleurs

Le Conseil estime qu'un des meilleurs moyens d'accroître la productivité est de multiplier les consultations et de travailler à la bonne entente entre employeurs et travailleurs. Son programme dans ce domaine prend deux formes différentes.

a) Le Conseil participe activement au travail du Service de la collaboration ouvrière-patronale du ministère du Travail en vue de la formation de comités mixtes de patrons et d'ouvriers dans les usines. Plus de 1,700 comités du genre fonctionnent à l'heure actuelle. Le Conseil national de la productivité voit là une excellente formule de collaboration et prend tous les moyens à sa disposition pour en stimuler l'application dans tous les secteurs de l'industrie canadienne.

b) Le Conseil s'efforce aussi d'accroître la collaboration ouvrière-patronale au moyen de conférences, de séminaires, de colloques et autres réunions semblables auxquels les patrons et les ouvriers peuvent participer. C'est ainsi qu'il a dressé les plans d'une série de conférences mixtes sur le sujet dont la première a eu lieu les 15 et 16 mars à l'Université Queen's, à Kingston. Quatre-vingt-un représentants des syndicats ouvriers, du patronat, du gouvernement et de la population canadienne en général ont passé deux jours à étudier à huis clos la question de la collaboration entre patrons et ouvriers et les moyens d'assurer de meilleures communications entre les deux parties à la production industrielle.

Les participants ont été unanimes à admettre que cette conférence a été d'une grande utilité et qu'elle a contribué sensiblement à l'amélioration des relations entre les ouvriers et leurs patrons. Elle a fourni aux représentants des deux groupes l'occasion d'exposer en toute franchise leurs points de vue et d'échanger des opinions. Elle a été marquée par un esprit de collaboration manifeste et l'on a reconnu en général que les entretiens de ce genre dans les cadres d'une industrie ou d'un établissement industriel seraient un excellent moyen de stimuler la collaboration.

Le succès de la réunion de Kingston a été en grande partie attribuable à l'atmosphère et aux locaux de l'Université Queen's. Les autorités de l'Université y ont largement contribué par leur courtoisie, leur collaboration et leur travail, et le Conseil tient à les en remercier.

Les plans ont été arrêtés en vue d'une conférence semblable à l'Université Dalhousie, à Halifax, en septembre prochain. Le Conseil espère tenir d'autres conférences du même genre dans d'autres régions du Canada avant la fin de l'année.

A ces conférences et séminaires régionaux, le Conseil désire ajouter, avec le concours des conseils provinciaux, des entretiens du même genre sur le plan municipal. On estime même qu'une des principales fonctions des comités locaux sera précisément de stimuler la collaboration entre employeurs et travailleurs.

Formation et rééducation

Dans notre ère de rapide évolution technologique, un élément indispensable pour accroître le rendement industriel est une main-d'oeuvre qualifiée. Au cours des dix dernières années, les progrès technologiques ont provoqué une augmentation considérable de la demande de techniciens de grande compétence et il y a lieu de prévoir que ces progrès, ainsi que la demande de spécialistes qui en résulte, ne pourraient que s'accroître pendant les années à venir. Beaucoup de pays concurrents du Canada disposent d'une main-d'oeuvre extrêmement qualifiée et consacrent beaucoup d'énergie à raffermir les avantages qu'ils possèdent à cet égard. C'est pourquoi le Conseil national de la productivité attache dans ses programmes beaucoup d'importance à la formation et à la rééducation des travailleurs.

Le Conseil collabore étroitement avec le ministère du Travail en vue de stimuler la formation et la rééducation de la main-d'oeuvre canadienne. Aux fins de l'application de la Loi sur l'assistance à l'enseignement technique et professionnel, le ministère du Travail a fait des études approfondies des besoins, des services et des cours dans le domaine de cet enseignement. Par suite de deux ententes fédérales-provinciales, portant respectivement sur l'enseignement technique et professionnel et sur l'apprentissage, on compte actuellement au Canada douze programmes différents de formation qui comprennent l'enseignement technique et professionnel au niveau de l'école secondaire, la formation technique après l'école secondaire, des cours de métiers et des cours donnés de concert avec les industries.

Le Conseil national de la productivité apporte sa contribution en travaillant à faire mieux saisir dans toutes les régions du Canada la nécessité d'une main-d'oeuvre qualifiée. Par l'entremise des conseils ou des comités provinciaux de productivité et de ses bureaux régionaux, il s'efforce d'assurer à l'organisation et à la fréquentation de ces cours, y compris ceux qui sont donnés sous le régime des accords fédérales-provinciales (sic) l'appui et la collaboration des hommes d'affaires, des ouvriers et des gouvernements.

Etude du travail et amélioration des méthodes

L'étude des méthodes et des procédés employés dans les entreprises de production, de distribution et de services est universellement reconnue comme moyen d'assurer un meilleur rendement. Cette étude consiste essentiellement en une analyse d'une opération donnée en vue de la faire exécuter de façon efficace. L'étude du travail et l'amélioration des méthodes peuvent être appliquées à tous les aspects et à tous les secteurs de l'industrie, mais le succès est en fonction de la collaboration et des efforts conjugués des patrons et des ouvriers.

Des programmes de ce genre existent déjà dans certaines industries canadiennes. Des cours sur l'étude du travail ont également été donnés de temps à autre par divers organismes dans les différentes régions du Canada. Le Conseil espère arriver, par des conférences, des séminaires et autrement, à faire apprécier et appliquer davantage dans l'industrie canadienne ce moyen d'accroître la productivité.

Le Conseil a ajouté à son personnel un directeur national chargé de diriger la division de l'étude du travail établie au secrétariat permanent. Cette division a pour fonction de recueillir des renseignements sur l'étude du travail et de les diffuser dans l'industrie canadienne avec le concours des conseils régionaux et des comités locaux de productivité.

En novembre 1961, le Conseil national de la productivité et la *Nova Scotia Light and Power Company Limited* ont organisé conjointement un cours d'étude du travail à Halifax. Ce cours de deux semaines avait un double objet : former au sein de l'industrie des hommes pouvant appliquer les résultats du cours à leurs propres industries et préparer des personnes qui consentiraient à participer à des séminaires d'un ou deux jours sur l'étude du travail dans les diverses localités des provinces de l'Atlantique. Ce cours a très bien réussi et un deuxième aura lieu de nouveau à Halifax du 9 au 27 avril 1962.

Des cours sur l'étude du travail seront également donnés à l'Université Dalhousie, en juin 1962. Ils seront appuyés par le Conseil national de la productivité par l'entremise de l'Institut des affaires publiques de l'Université Dalhousie. Des candidats du Canada tout entier y ont été invités.

En outre, le Conseil a organisé pour le mois de juin une tournée du Canada par M. R.M. Currie, de Londres, qui s'efforcera d'encourager l'étude du travail dans l'industrie canadienne. M. Currie est une autorité reconnue en la matière et, depuis quinze ans, il est chargé de développer et d'appliquer l'étude du travail dans les usines de l'*Imperial Chemical Industries Ltd.*

VISITES À L'ÉTRANGER ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE RENSEIGNEMENTS

Les Conseils de productivité ont fait leurs preuves en Grande-Bretagne et en Europe comme moyens de stimuler l'efficacité industrielle et les progrès économiques. C'est pourquoi le Conseil national de la productivité s'est tenu en communications étroites avec les centres britanniques et autres centres nationaux, ainsi qu'avec l'Agence européenne de productivité, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation internationale du travail. Ces relations ont pris la forme de visites à l'étranger de membres du Conseil et de son personnel ainsi que d'échanges constants de renseignements.

En mars 1961, le président et le directeur exécutif du Conseil se sont rendus en Grande-Bretagne et sur le continent où ils ont eu des entretiens avec les dirigeants de tous les centres européens de productivité.

Un membre du Conseil a assisté en juin 1961 à la Conférence internationale du Travail à Genève et, plus tard, a visité des centres de productivité en France et en Grande-Bretagne.

Deux membres et le directeur exécutif du Conseil ont également assisté au séminaire international tenu à Londres du 26 février au 2 mars 1962 sur les

attitudes et les méthodes de communication et de consultation entre patrons et ouvriers au niveau des entreprises particulières.

D'autres membres du Conseil ont profité de voyages à l'étranger pour s'entretenir avec des chefs de divers centres de productivité en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Grèce.

Le Conseil a dressé des plans en vue de l'envoi prochain en Europe d'un groupe de patrons et d'ouvriers. La mission comprendra des chefs ouvriers, des dirigeants industriels, des éducateurs et des représentants du gouvernement ; sa tâche consistera à obtenir des renseignements dans le domaine des relations patronales-ouvrières.

Dans le secteur des échanges internationaux, des dispositions ont été prises en vue de la visite au Canada de M. Roger Grégoire, conseiller d'Etat auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et pendant plusieurs années président de l'Agence européenne de productivité, et de M. G. Lubert, délégué général du Bureau des temps élémentaires, de France. En mai et juin, MM. Grégoire et Lubert donneront une série de conférences et participeront à divers séminaires sur la productivité dans les cadres du programme destiné aux Canadiens français.

RECENSIONS - BOOK REVIEWS

Droit du travail — Bilan de cinq années — Mise à jour du traité, par A. Brun et H. Galland, Traités Sirey, Sirey, Paris, 1962, 199 pp.

Il s'agit ici, non pas d'un traité complet de droit du travail, mais simplement d'une mise à jour d'un traité déjà existant. En 1958 paraissait à Paris, dans la collection des Traités Sirey, l'excellent ouvrage de André Brun et Henri Galland sur le droit français du travail. Il s'agissait alors d'un autre ouvrage monumental s'inscrivant dans la grande tradition de la doctrine juridique française. Plus particulièrement, ce traité publié par Brun et Galland en 1958, continuait en quelque sorte la lignée si brillante des ouvrages doctrinaux en droit du travail inaugurée dès avant la dernière guerre mondiale par Mossé, Pic, Cuhe et Capitant, Rouast et Durand, etc., sans oublier l'oeuvre classique que constitue toujours le Traité de Paul Durand.

Cinq années séparent maintenant la présente mise à jour de la rédaction originale en 1958. Il faut cependant souligner qu'une première mise à jour avait déjà été faite par les auteurs en 1960, mise à jour évidemment beaucoup moins considérable. Ce qu'il importe de noter ici, c'est que le présent texte non seulement nous indique les amendements apportés par le législateur aux textes concernant le droit du travail en France depuis les cinq dernières années, mais il constitue d'abord et avant tout un commentaire substantiel sur ces amendements ainsi que sur l'évolution qu'a subi le droit du travail en France durant cette période. C'est réellement, comme les auteurs l'indiquent, un bilan général de l'évolution récente du droit du travail qui nous est présenté.

Pour ce faire, les auteurs ont reproduit exactement le plan de l'ouvrage original, avec la même classification des